



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Mali

Question écrite n° 25425

Texte de la question

Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud alerte M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la situation qui sévit actuellement dans les zones nord du Mali et du Niger. De violents combats ont lieu depuis plusieurs semaines entre les forces gouvernementales du Mali et les rebelles touareg. L'accord de cessez-le-feu entre les deux parties, établi le 3 avril 2007, n'a pas tenu longtemps. Ils s'étaient pourtant engagés à poursuivre les discussions sous l'égide de la fondation Kadhafi à Tripoli, à observer la fin des hostilités sur le terrain et à renouer avec les accords signés en 2006 à Alger, qui avaient officiellement mis fin aux rébellions touareg au Mali. Dans un contexte de plus en plus tendu et incertain, elle aimerait connaître les intentions diplomatiques de la France afin de mettre un terme au plus vite à ces combats.

Texte de la réponse

La France suit avec la plus grande attention l'évolution de la situation du nord du Mali. La région du nord du Mali est affectée depuis mars 2006 par la recrudescence des mouvements de rébellion touareg. Au total, 18 attaques ont été perpétrées, dont 15 dans la seule région de Kidal. En outre, les conséquences de celles-ci sont de plus en plus lourdes (les derniers affrontements du 21 mai à Abeïbara ont fait 32 morts et 31 blessés, ainsi qu'une soixantaine de prisonniers). L'ouverture de pourparlers avec la Libye après les incidents de mars 2008 (6 morts et 33 militaires pris en otage) avait conduit à la signature, d'un protocole d'entente et d'un cessez-le-feu à Tripoli le 3 avril, sans conduire pour autant à un apaisement de la situation sur le terrain. L'Algérie, interprétant la facilitation libyenne comme une forme d'ingérence, avait décidé de « surseoir » à sa médiation, pour finalement, et après de longs efforts de la partie malienne, annoncer le 20 mai reprendre son rôle dans la crise touareg. Le 21 juillet, à l'issue de plusieurs jours de négociations entre les autorités maliennes, représentées par le ministre de l'administration territoriale et des collectivités locales, le général de division Kafougouna Kone, et les mouvements rebelles réunis dans l'Alliance démocratique du 23 mai pour le changement, un accord de cessation des hostilités dans le nord du Mali a été signé. Cet accord, qui s'inscrit dans le cadre des accords d'Alger de 2006, prévoit notamment la libération de « toutes les personnes détenues dans les meilleurs délais », la création des « conditions d'un retour rapide des personnes déplacées » et le « déminage de toutes les zones affectées ». La France a toujours soutenu la recherche de solutions concertées. Aussi, nous appuyons la volonté de dialogue du président Amadou Amani Touré et nous nous félicitons du retour de la médiation algérienne dans le règlement de la question touareg au nord du Mali. En effet, dans le contexte actuel, seule l'intensification du dialogue entre les parties permettra la bonne mise en oeuvre des accords d'Alger. La signature le 21 juillet d'un accord d'arrêt des hostilités constitue une nouvelle encourageante. La France engage toutes les parties à poursuivre leurs efforts de concertation et de dialogue afin de parvenir à des solutions concertées à même de garantir la bonne mise en oeuvre des accords d'Alger de 2006.

Données clés

Auteur : [Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25425

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 17 juin 2008, page 4979

Réponse publiée le : 26 août 2008, page 7304